



Travailler sans contrat de travail

Par **wrobel**, le **03/06/2008 à 08:18**

Bonjour,
Je vous remercie de votre réponse.
Oui j'ai des bulletins de salaire mais de pas de contrat à durée déterminée.

Mais je ne veux pas que mon employeur me fasse un CDI, je voudrais pouvoir les quitter quand je veux. Dois-je faire un mois de préavis quand même ou bien puis-je partir du jour au lendemain puisque je n'ai pas la date de fin de contrat.

Salutations. Catherine W.